



CONSEIL DE
DÉVELOPPEMENT
loire angers

PROGRAMME D'ACTIVITÉ 2021-2022

Validé à l'Assemblée plénière du 28 septembre 2021

4 commissions

« Nouveaux modes d'habiter le territoire pour préserver les sols »

Page 3

« Participation citoyenne intercommunale »

Page 4

« Accès des services au public et animation culturelle du territoire »

Page 5

« Vivre ensemble »

Page 6

Les commissions

→ Sont constituées pour une durée limitée à un an, le temps d'explorer le sujet qu'elles ont pour mission d'explorer et de proposer une contribution

→ Sont constituées de représentants des organismes membres et des personnes physiques, invités à participer à au moins une commission et/ou un groupe de suivi.

→ Sont amenées à se réunir au moins une fois par mois et à déterminer leur méthode de travail lors des 1ères rencontres (octobre/novembre 21)

4 commissions

Nouveaux modes d'habiter le territoire pour préserver les sols

Saisine du Pôle métropolitain Loire Angers

Pour répondre aux besoins de logements et à la nécessité de préserver les espaces agricoles et naturels, quelle évolution apporter dans nos usages, dans nos modes d'habiter en prenant en compte la diversité des besoins des différents publics (séniors, étudiants, familles monoparentales, actifs, etc.) ?

Contexte

La loi dite « **Climat et Résilience** », du 24 août 2021 prévoit une trajectoire de [Zéro Artificialisation Nette](#) (ZAN) à l'horizon 2050.

La périurbanisation (ou étalement urbain) n'est plus souhaitable aujourd'hui car elle porte atteinte à la biodiversité par la consommation de foncier agricole, naturel et forestier, et parce qu'elle sous-tend une dépendance à la voiture peu compatible avec la transition écologique.

Le [SCoT Loire Angers](#), en cours de révision, **doit intégrer cette trajectoire à l'horizon 2050** étant précisé que l'atteinte des objectifs de lutte contre [l'artificialisation des sols](#) résulte d'un équilibre à trouver entre la maîtrise de l'étalement urbain, le renouvellement urbain, l'optimisation de la densité des espaces urbanisés, la préservation et la restauration de la biodiversité et de la nature en ville, la protection des sols, des espaces naturels agricoles et forestiers (puits de carbone) et la renaturation des sols artificialisés.

Objectif

La commission sera invitée à recueillir l'expression de ses membres voir au-delà sur leur vision, leurs attentes pour bien habiter leur territoire de vie, à rechercher des idées, des pistes de réflexions pour développer de nouvelles formes d'organisation des villes et des villages, des nouvelles formes d'habitat, moins consommateurs d'espaces agricoles et naturels, et agréables à vivre.

Première réunion : lundi 11 octobre, 18 h

- > Présentation de la saisine et son contexte
- > Retour sur les attentes et questionnements exprimés le 28 septembre en Assemblée
- > Définition d'un objectif, d'une méthode de travail et d'un agenda de la commission

Participation citoyenne intercommunale

Saisine de Loire Layon Aubance

Comment améliorer la participation des citoyens à la décision publique communautaire ?

Contexte

- **Un nouveau territoire de coopération intercommunale**, très étendu, de près de 60 000 habitants, doté d'un [projet de territoire](#).
- **Un pacte de gouvernance** de la communauté de communes, en cours d'élaboration.
- **Un besoin parfois exprimé par des habitants** qui souhaitent s'investir dans la vie publique au-delà de la seule période des élections.
- **La concertation, un levier fort pour enrichir la décision publique**, la rendre plus adaptée aux attentes des habitants, et plus acceptable pour la population dès lors que celle-ci y a contribué.
- **La concertation, une voie de réponse à la défiance** souvent exprimée par les citoyens vis-à-vis des élus, le fort taux d'abstention lors des dernières élections illustre ce phénomène de défiance.

Objectif

Les membres investis dans la commission seront invités à dialoguer sur le sens de la question posée par les élus de Loire Layon Aubance. Ils pourront livrer un regard de citoyens investis dans la vie locale sur les conditions à réunir pour parvenir à faire participer les habitants à l'élaboration des politiques publiques qui impactent et impacteront leur qualité de vie. Ils devront tenter de proposer, aux élus de Loire Layon Aubance, des modalités concrètes pour expérimenter des formes et types de concertations mobilisatrices et utiles à la qualité de la décision publique et son acceptabilité.

Première réunion : mardi 26 octobre, 19 h

- > Présentation de la saisine et son contexte par le Président de la Communauté de communes
- > Retour sur les attentes et questionnements exprimés le 28 septembre en Assemblée
- > Définition d'un objectif, d'une méthode de travail et d'un agenda de la commission

Accès des services au public et animation culturelle du territoire

Saisine d'Anjou Loir et Sarthe

Comment assurer un niveau de couverture équilibré des services publics et privés sur l'ensemble du territoire de la communauté de communes ?

Comment améliorer l'offre d'animation culturelle sur le territoire ?

Contexte

- **Des travaux engagés par le précédent Conseil de développement sur l'accès aux services** sur le territoire d'Anjou Loir et Sarthe, en réponse à une demande des élus (saisine)
- Un **projet de territoire** en cours d'élaboration par la **Communauté de communes**, avec notamment un volet « accès aux services » et un volet « animation culturelle du territoire »

Objectif

La commission sera invitée à **poursuivre la réflexion engagée sur le précédent mandat pour imaginer des projets, actions, solutions** pour assurer, demain, un bon niveau de services pour tous les habitants, qu'ils habitent dans ou proche d'un centre urbain, centre de services où qu'ils en soient éloignés. Il s'agira aussi d'engager **une réflexion sur les conditions et solutions à mettre en œuvre pour permettre au plus grand nombre d'habitants du territoire d'accéder aux offres d'animation culturelle proposées** tout au long de l'année sur le territoire par divers acteurs publics et privés.

Première réunion : mardi 19 octobre, 18 h 30

- > Présentation de la saisine et son contexte
- > Retour sur les attentes et questionnements exprimés le 28 septembre en Assemblée
- > Définition d'un objectif, d'une méthode de travail et d'un agenda de la commission

Vivre ensemble

Auto-saisine

Comment bien vivre ensemble, en territoire angevin à 5 générations et dans un environnement et avec des modes de vie en transition ?

Que faire pour mieux vivre ensemble entre différentes générations, différentes cultures, différentes réalités sociales dans la diversité et la réalité des territoires urbains, péri-urbains, ruraux ?

Comment favoriser la cohésion sociale de tous les publics, en sécurisant l'espace public, en incluant la place des jeunes et leur insertion dans l'emploi, les personnes isolées et handicapées ?

Objectif

La commission sera invitée à définir le sujet, l'objectif qu'elle se donne, lors des premières réunions de commissions.

Première réunion : lundi 22 ou mardi 23 novembre, 18 h

- > Exploration collective des champs possible de réflexion et de contribution utile
- > Définition d'un objectif, d'une méthode de travail et d'un agenda de la commission



CONSEIL DE
DÉVELOPPEMENT
loire angers

83, rue du Mail – CS 80011 – 49020 ANGERS Cedex 02
02 41 05 51 81
conseil-developpement@angersloiremetropole.fr
conseil-dev-loire.angers.fr